

esprit que l'habillage urbain lié au dra à l'avenue de l'Yser jusqu'à la suivies. Enfin, quatre palmiers de victimes du vol AF 447 de Rio à Paris.

La politique tarifaire alimente le débat

CONSEIL MUNICIPAL Les modalités d'application de certains tarifs partagent les élus

Lors de la dernière séance du Conseil municipal (lire notre édition du 6 juin), les élus ont abordé le dossier des tarifs de séjours organisés pour les usagers non domiciliés sur la commune. « Quelles sont en particulier les dispositions prévues pour ceux qui travaillent à la mairie ? », a questionné Fabrice Guillemet (MoDem). Et Catherine Putégnat de lui répondre en substance que ces personnes devaient solliciter les aides

proposées par les services de leur commune de domiciliation. Opposé à cette manière de voir les choses, le conseiller municipal du MoDem a décidé de voter contre. Il s'est en revanche abstenu sur la réévaluation des tarifs éducation et jeunesse pour laquelle l'opposition a voté contre.

Concernant la gratuité des repas pour les agents chargés de l'animation, le leader UMP de l'opposition Hervé Seyve a expliqué qu'elle « avait été remplacée par la rémunération du temps repas en décembre 2007 ». Le maire lui a rétorqué « que les animateurs ne mangeaient pas avec les enfants, ce qui posait un problème de surveillance ».

Déchetterie

Au cours de la séance, le débat a glissé un instant sur le projet de déchetterie commune entre Saint-Jean-d'Illac et Martignas.

Sans qu'on sache précisément où celle-ci pourrait voir le jour, Hervé Seyve a conclu : « Dans le Yalta que vous faites avec M. Vernejoul, la culture va à Martignas et les déchets à Saint-Jean-d'Illac. »

De son côté, Fabrice Guillemet s'est étonné, en commentant le compte administratif de 2008, que « l'on n'entende plus parler de l'intercommunalité depuis la dernière élection de décembre. »

**René Dehillotte
et Olivier Delhoumeau**

SUBVENTIONS

Montant des subventions attribuées aux associations : SPA : 2 853 euros ; Association loisirs et culture illacaise (ALCI) : 2 000 euros ; Atelier récréé : 1 300 euros ; Football-Club Martignas-Illac (FCMI) : 8 400 euros ; Association Sportive Illacaise (ASI) : 53 090 euros ; Prévention routière : 200 euros, Association Sportive Martignas Rugby : 4 000 euros ; Fest'Illac : 12 000 euros, tout en précisant que les subventions sportives seront accordées en année civile de façon à garder un lien entre les sommes versées et le budget municipal.